

généralement bon de refuser l'invitation, ce qui montre que le Canada hésitait à jouer un rôle politique accru en Amérique latine.

On trouvera dans l'introduction au Volume 7 (pp. viii-x) les principes qui m'ont guidé dans le choix des documents contenus dans le présent volume. Il a toutefois été difficile d'appliquer ces principes à la lettre à cause de l'impresionnante somme de documents qui datent de l'après-guerre, et qui sont autant de témoins de la multiplication des activités du Canada en matière de politique étrangère. Il m'a été possible, dans une certaine mesure, de contourner cette difficulté en m'appuyant davantage que mes prédécesseurs sur des documents de synthèse tels que rapports de réunions hebdomadaires des chefs de direction, conclusions du Cabinet ou documents préparés à l'intention du Cabinet. Il m'a néanmoins fallu faire un tri parmi ces trop nombreuses sources et les innombrables sujets à ma disposition.

J'ai donc décidé de concentrer mon attention sur les dossiers du ministère des Affaires extérieures et de L.B. Pearson et sur les documents du Bureau du Conseil privé (dans ce dernier cas, en raison du rôle central que le Bureau du Conseil privé joue dans les prises de décisions politiques à Ottawa). J'ai consulté d'autres dossiers au besoin, notamment lorsqu'il me fallait compléter les renseignements que je possédais sur un thème particulier.

Autre facteur de difficulté : certains sujets étaient devenus plus complexes qu'ils ne l'étaient pendant ou immédiatement après la guerre. Pour traiter ces sujets en profondeur, il m'aurait fallu inclure davantage de documents que ce volume n'en peut contenir. Et quand même la chose serait possible, ces sujets prendraient trop d'importance par rapport à d'autres questions plus caractéristiques de cette période. Par conséquent, j'ai renoncé à aborder des questions aussi détaillées et complexes que le rapport annuel de l'OTAN et les dispositions de cet organisme relativement à l'aide mutuelle. J'ose espérer que les sujets retenus donneront un aperçu des grandes orientations prises par le Canada concernant les domaines ainsi évacués.

Certains sujets n'ont pas été éliminés uniquement pour des raisons de complexité. Si certains documents ne sont pas reproduits, c'est que je n'en ai trouvé aucune trace dans les dossiers consultés. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'énergie atomique.

L'édition du présent volume est basée sur les mêmes principes que ceux décrits dans l'introduction au Volume 9 (pp. xviii-xx). Une croix (+) à la fin d'une référence à un autre document indique que le document en question n'est pas reproduit dans le volume. Dans le texte d'un document, des points de suspension . . . indiquent une omission par le compilateur.

J'ai eu accès à tous les documents conservés dans les fichiers du registre central du ministère des Affaires extérieures, à ceux du Bureau du Conseil privé et à ceux de L.B. Pearson. Les préposés des autres bibliothèques m'ont aimablement permis de consulter au besoin les documents dont ils sont les dépositaires. Le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada m'a refusé la permission de publier deux des documents qui devaient figurer dans le présent ouvrage. Conformément aux Lois sur l'accès à